Nations Unies

S/PV.5159



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5159e séance

Lundi 4 avril 2005, à 12 h 30

New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)

05-29454 (F)



La séance est ouverte à 12 h 30.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en chinois*) : Étant donné que c'est la première séance de Conseil de sécurité pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ronaldo Mota Sardenberg, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2005. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Sardenberg pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Expression de condoléances et minute de silence à la mémoire de S.S. le pape Jean-Paul II

Le Président (*parle en chinois*) : D'emblée, je voudrais, au nom du Conseil de sécurité, exprimer nos condoléances à l'occasion du décès de S.S. le pape Jean-Paul II. Comme le Secrétaire général l'a exprimé avec élégance, le pape fut un chantre infatigable de la paix, un véritable pionnier du dialogue interconfessionnel et une grande force pour l'autocritique de l'Église.

Je prie respectueusement Mgr Celestino Migliore, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies, de bien vouloir transmettre les sincères condoléances des membres du Conseil de sécurité au Saint-Siège.

J'invite les membres du Conseil de sécurité à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la vie et à l'œuvre du pape Jean-Paul II.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, publié sous la côte S/2005/186.

Les membres sont également saisis du document S/2005/221, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1594 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 35.